

COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article 107 de la Loi NOTRe a prévu de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales. L'article L2313-1 du CGCT prévoit désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

La Commune de Mareuil comptait au 1^{er} janvier 2020, 1155 habitants.

Elle appartient :

- à la Communauté de Communes Val de Cher Controis,
- au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Montrichard et d'Assainissement de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM),
- au Syndicat Scolaire Mareuil-Pouillé
- au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
- au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Loir et Cher (SIDELC)
- au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales du Blésois-Sologne-Vallée du Cher

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire ce qui revient chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine communal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 124 159,63€ qui ajouté au résultat reporté des années précédentes donne un excédent cumulé de 487 941,35€

1. DEPENSES

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre peuvent être regroupées en 6 catégories :

- Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, fluides, entretien et réparations, assurances,
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales),
- Les charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions, participations et contingents),
- Les charges financières (intérêts d'emprunts),
- Les charges exceptionnelles,
- Les charges d'ordre (amortissements, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement),

Les charges à caractère général sont sensiblement identiques à 2019. Elles représentent sur cet exercice 29,9% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel représentent 41,6% des charges de fonctionnement et sont en baisse d'environ 3,76% par rapport à l'année 2019 (départ en retraite d'un agent en octobre 2020).

Les autres charges de gestion courantes font apparaître une baisse significative, par rapport à 2019, d'environ 41 032 €. Cela s'explique notamment par une baisse de la contribution auprès du SIVOS en raison de la diminution du nombre d'enfants mareuillais dans le RPI.

Les charges financières (intérêts des emprunts) sont toujours en baisse (-16,17%), la Commune n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 10 ans.

Ces deux chapitres représentent respectivement 26,8% et 1,7% des charges réelles de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2020
011 Charges à caractère général	240 263,39
012 Charges de personnel	332 989,39
014 Atténuation de produits	
65 Autres charges de gestion courante	214 704,87
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	13 926,14
67 Charges exceptionnelles	495,00
TOTAL DEPENSES REELLES	802 378,79
042 Opérations d'ordre dont amortissements	37 005,22
TOTAL GENERAL	839 384,01

2. RECETTES

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre peuvent être, elles aussi, regroupées en 6 catégories :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (taxes habitation, foncières, ...) nets des reversements,
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités
- Les produits courants, chapitres 70 et 75 (locations, services divers...),
- Les produits financiers,
- Les produits exceptionnels,
- Les recettes d'ordre (produit des cessions, différences sur réalisations négatives reprise au compte de résultat.).

En 2020, les recettes réelles ont baissé de plus de 7% par rapport à 2019 (-73 549€).

Cette baisse a deux principales causes :

- La diminution des recettes fiscales en raison de la perte de la « Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement d'une valeur de 31 717,37€ en 2019 ;
- Une forte chute des « Autres produits de gestion courante ». En effet la crise sanitaire a limité l'activité des gîtes entraînant une perte de 58% des recettes.

Toutefois les principales ressources de la commune restent les « Impôts et taxes » et les « Dotations et Participations » représentant plus de 87% des recettes.

Le chapitre « Atténuation des charges » a augmenté par rapport à 2019 en raison d'une augmentation des remboursements d'arrêts maladie.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	CA 2020
013 Atténuation de charges	22 044,75
70 Produits des services, du domaine et ventes...	21 492,05
73 Impôts et taxes	523 820,00
74 Dotations et participations	315 653,76
75 Autres produits de gestion courante	75 521,57
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	1200,00
TOTAL RECETES REELLES	959 732,13
042 Opérations d'ordre (écritures de transferts travaux en régie)	3 811,51
TOTAL GENERAL	963 543,64

3. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 157 353,34€. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette dû pour l'année (63 594,47€).

A la clôture de 2020, le ratio CAF brute/produits réels de fonctionnement ressort à 16.39%.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette (63 594,47€) s'élève à 93 759 ,87€. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la commune à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Compte tenu de toutes ces données, le niveau d'autofinancement reste satisfaisant.

4. ELEMENTS CONCERNANT LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Chaque année, la DGFIP notifie les bases prévisionnelles d'imposition en matière de taxe d'habitation, de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et éventuellement, selon le régime des collectivités, la cotisation foncière des entreprises.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition par le Conseil Municipal.

Depuis plusieurs années, la collectivité a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages en maintenant ses taux d'imposition.

- Taxe d'habitation 14,99%
- Foncier bâti 21,42%
- Foncier non bâti 63,81%

5. ANALYSE DE LA DETTE

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la Commune. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes par rapport à la capacité d'autofinancement (CAF) permet de mesurer le nombre d'années de CAF dont la commune aurait besoin pour se libérer de l'intégralité de sa dette, si elle l'utilisait entièrement à cet effet.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû est de 272 400,62€ soit une dette par habitant de 289,79€. La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital est inférieure à 2 ans.

Le ratio annuité de la dette/produits de fonctionnement ressort à 7,97% soit un pourcentage nettement inférieur à la limite généralement admise à ne pas dépasser (20%).

La capacité de désendettement de la commune est donc très satisfaisante mais il convient néanmoins, pour une gestion saine des finances, de maintenir une vigilance et une rigueur au sein de la section de fonctionnement pour continuer, de dégager un autofinancement toujours suffisant.

6. INFORMATION SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2020

	TITULAIRES/STAGIAIRES			
	TC 35/35	TNC 28/35	TNC 22/35	TNC 13,5/35
Mairie	1	1		
Services techniques	3			
Gîtes	2			
Bibliothèque				1
Agence Postale			1	
TOTAL	6	1	1	1

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement, divisées en programmes et du remboursement de la dette en capital, et des éventuelles opérations pour compte de tiers.

Les opérations d'ordres de transfert entre sections et les opérations d'ordres patrimoniales ajoutées aux dépenses réelles permettent d'obtenir le total des dépenses d'investissement de l'exercice.

Les dépenses réelles se sont élevées à 196 803,76€,

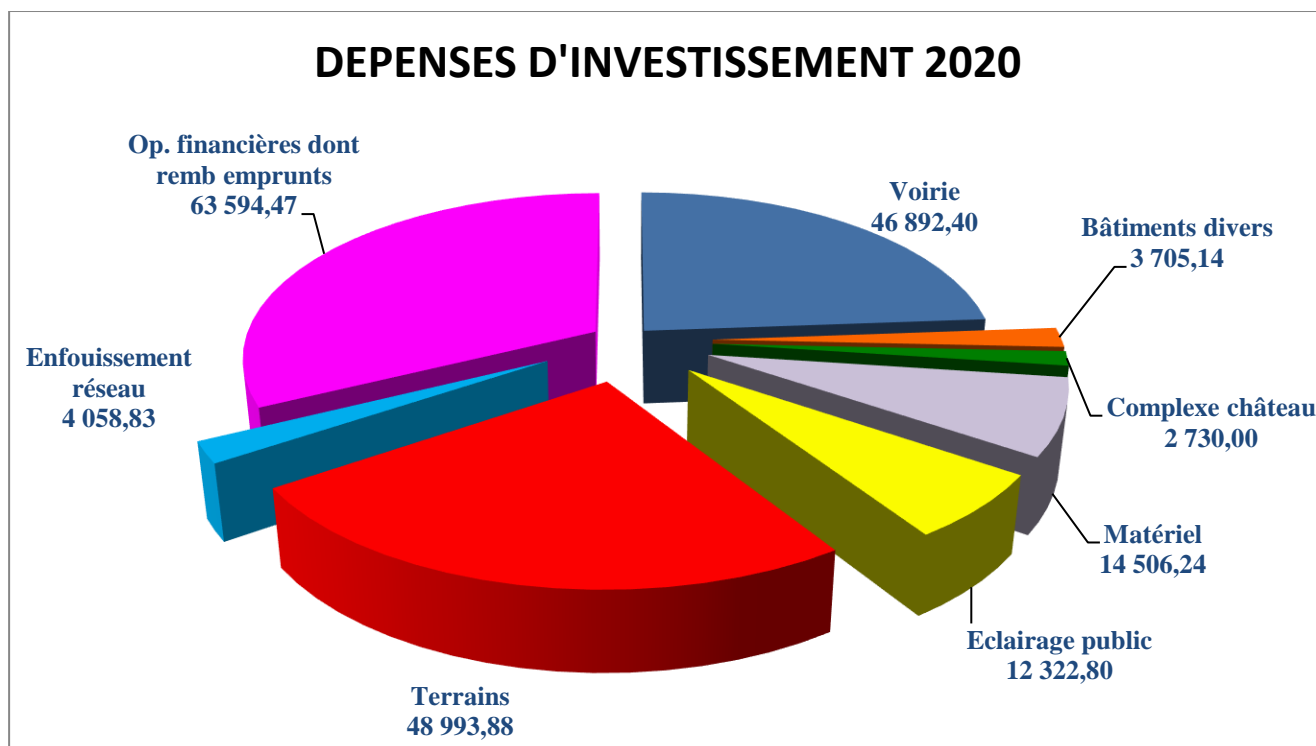
Les dépenses d'ordre à 40 802,57€ (dont 36 350,37 représentant le montant de l'amortissement des travaux d'enfouissement de l'éclairage public),

Les dépenses financières à 63 594,47€ représentant le remboursement du capital des emprunts en cours.

Les programmes d'investissement 2020 (dépenses d'équipement) se sont détaillés comme suit :

- **Voirie** : travaux de la Boulaie et extension du parking de l'école pour 46 892,40€
- **Bâtiments** : installation d'un interphone à l'école et changement du store de la boulangerie pour 3 705,14€
- **Complexe château** : installation d'un babyfoot d'extérieur pour 2 730,00€
- **Matériel** pour 14 506,24€ dont matériel informatique pour 4 037,28€, nouveau broyeur pour 7 860€ et divers matériels pour le service technique d'une valeur de 2 608,96€
- **Eclairage public** : Aiguillon et Hauts Bonneaux pour 12 322,80€

- **Terrains** pour 48 993,88€ dont achat et échange de divers terrains pour une valeur de 8 279,88€, plantation pour une valeur de 457,29€, aménagement de l'Espace Naturel Sensible pour une valeur de 4 868€ et aménagement du parking pour 35 388,71€
- **Enfouissement réseau** pour 4 058,00€, pour l'enfouissement du réseau téléphonique à la Rouère de l'Aulne.



2. RECETTES

L'essentiel des recettes est constitué des subventions reçues, du reversement du FCTVA (fonds de compensation versé par l'Etat et calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), des opérations d'ordre (amortissements) et d'une partie de l'excédent dégagé en fonctionnement.

